



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Charges ouvrant droit à réduction d'impôt

Question écrite n° 13870

Texte de la question

Mme Louise Moreau rappelle à M le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget, que le régime de réduction d'impôt en faveur de certains investissements immobiliers locatifs institué par la loi de finances pour 1985 et modifié par la loi de finances pour 1987 est applicable aux contribuables qui ont construit ou acquièrent, entre le 12 septembre 1984 et le 31 décembre 1989, un logement neuf, qu'ils s'engagent à louer nu, à titre de résidence principale, pendant une certaine période et que ce dispositif bénéficie également sous certaines conditions aux personnes qui souscrivent entre le 1er janvier 1985 et le 31 décembre 1989 au capital des sociétés immobilières d'investissement (SII) et des sociétés civiles immobilières autorisées à faire appel publiquement à l'épargne (SCPI) lorsque le produit de la souscription est destiné à financer l'acquisition ou la construction de logements neufs à usage d'habitation. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de proposer au vote du Parlement, dans le cadre de l'examen à l'automne du projet de loi de finances pour 1990, une modification des articles 199 nonies et décies du code général des impôts prorogeant au-delà du 31 décembre 1989 la date butoir ouvrant droit au bénéfice de cet avantage fiscal destiné à favoriser l'investissement immobilier locatif.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement a engagé une réflexion sur l'ensemble des aides budgétaires et fiscales au logement. Les propositions de réforme qu'il aura retenues seront soumises au Parlement dans le cadre du projet de loi de finances pour 1990.

Données clés

Auteur : [Mme Moreau Louise](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13870

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 1989, page 2496